

Ecole Marie Curie de Corbas

Adresse : 32 rue de la République, 69960 Corbas

Tel : 04.72.50.20.51 / Tel maternelle : 04.72.50.30.04

Blog : <http://lewebpedagogique.com/mariecurie/>

E-mail : ce.0693794Z@ac-lyon.fr

Directrice : *COROT Marie Laure*

Année scolaire 2013 - 2014

Classes et effectifs au 8/09/2013 (388 élèves en tout)

Maternelle (151 élèves)

Cycle I

PS (3 ans) : enseignante **Mme Touron** ; aide-maternelle **Mme Boirayon** ; effectif : 30

PS (3 ans) : enseignantes **Mmes Ulliel et Martinez** ; aide-maternelle **Mme Vernay** ; effectif : 29

MS (4 ans) : enseignante **Mme Crochet** ; aide-maternelle : **Mmes Mas et Ciambella** ; effectif : 31

Cycle I et II

MS/GS (4 et 5 ans) : enseignantes **Mmes Dupuis-Verdier et Parizat** ; aide-maternelle **Mme Sanglier** ; effectif : 31 (9 MS et 22 GS)

MS/GS (4 et 5 ans) : enseignantes **Mmes Fiorini et Parizat** ; aide-maternelle **Mme Arnisolle** ; effectif : 30 (9MS et 21 GS)

Elémentaire (241 élèves)

Cycle II

CP : enseignante : **Mme Baps** ; effectif : 22

CP : enseignante : **Mme Nanjoud** ; effectif : 22

CE1: enseignante : **Mme Nugues** ; effectif : 26

Cycle III

CE2 : enseignante : **Mme Nicod** ; effectif : 26

CE2 : enseignantes : **Mmes Julia et Bachaud** ; effectif : 25

CM1 : enseignantes : **Mme Cano** ; effectif : 24

CM1 : enseignantes : **Mmes Chovin et Parizat** ; effectif : 24

CE1/CM2 : enseignante : **Mme Ruiz** ; effectif : 22 (12 CE1/10 CM2)

CM2 : enseignante : **Mme Mazallon** ; effectif : 25

CM2 : enseignant : **Mr Suatton** ; effectif : 25

Horaires

L'école fonctionne avec une semaine de 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi. A ces huit demi-journées pourront s'ajouter pour certains enfants, sur proposition des maîtres, 2 heures par semaine maximum d'aide personnalisée les lundis et jeudis soirs jusqu'à 17 H 30 ou du temps de midi pour certains enfants restant à la cantine.

En élémentaire, les élèves sont accueillis à 8 H 20 le matin et à 13 H 20 l'après-midi. Les cours ont lieu de 8 H 30 à 11 H 30 et de 13 H 30 à 16 H 30. Il est demandé que les enfants arrivent à l'heure. En cas de retard, les enfants doivent sonner à la porte principale d'entrée de l'école (face à la mairie).

En maternelle, les portes ouvrent à 8 H 20 et 13 H 20. Elles sont fermées à 8 H 40 et 13 H 30. En cas de retard occasionnel, il faut sonner à la porte. Si certains parents ont des retards répétitifs, ils devront alors faire le tour par l'entrée principale de l'élémentaire.

Cahier de liaison

Chaque élève en possède un et doit toujours l'avoir dans son cartable. Il servira à la correspondance entre parents et enseignants (demandes de rendez-vous, informations, motifs d'absence...). Chaque mot des enseignants doit être signé par les parents.

Blog de l'école : N'hésitez pas à le consulter régulièrement pour les informations d'actualité. Vous y trouverez également tous les documents consultables (projet d'école, règlements, menus de la cantine, compte-rendus des conseils d'école...) et le lien pour lire les numéros du journal de l'école « 100 % MC ».

Absences

Les parents doivent informer par écrit (cahier de liaison) l'enseignant pour chaque absence prévue, en indiquant le motif précis.

En élémentaire, en cas d'absence imprévue, vous devez téléphoner à l'école avant 8 H 45 pour en informer le directeur (04.72.50.20.51). Sinon, l'école téléphonera systématiquement à la famille pour être sûr que l'enfant absent est bien chez lui. En maternelle, vous devez prévenir des absences directement en maternelle au 04.72.50.30.04.

Des autorisations d'absence peuvent être accordées par le directeur pour répondre à des obligations à caractère exceptionnel. Les activités d'éducation physique (et notamment la piscine) n'ont pas un régime spécial quant aux absences, sauf contre-indications médicales précises et notifiées.

Assurance scolaire

Il est fortement recommandé d'assurer vos enfants convenablement. Vérifiez que votre enfant est assuré pour les accidents qu'il pourrait causer, mais aussi pour ceux dont il peut être victime.

Coopérative scolaire

Chaque classe possède sa coopérative. Nous vous demandons un versement de 20 € par enfant en début d'année. Cette somme englobe l'adhésion à l'OCCE et la participation des familles à toutes les sorties culturelles de l'année. Vous pouvez payer en plusieurs fois si vous le voulez.

Associations de Parents d'Elèves

Il y en a deux : FCPE et PEEP. Les informations diffusées par ces associations seront imprimées sur du papier rose pour les différencier avec les informations propre à l'école. Chacune présente une liste aux élections de délégués de parents.

Activités péri-scolaire

Une garderie fonctionne le matin à 7 H 30 pour les élèves de primaire et de maternelle, et le soir jusqu'à 18 H. En élémentaire, le péri-scolaire du soir comporte deux parties : jusqu'à 17 H 30 avec étude et activités (gratuit) et de 17 h 30 à 18 H avec garderie (payant). Informations, inscription et paiement à la mairie. Pour la cantine : informations, inscription et paiement à la mairie.